

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

RELATIVE À LA MODIFICATION N°3 DU PLUi PARTIEL, LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE ROULLET-SAINT-ESTÈPHE ET LA DECLARATION DE PROJET N°1 DE LA COMMUNE DE VOEUIL-ET-GIGET

Le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique portant sur la modification n°3 du PLUi partiel, qui vise à corriger les erreurs matérielles, à faire évoluer le rapport de présentation, le règlement écrit, le règlement graphique, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et à protéger des éléments de patrimoine végétal ; sur la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU de Voeuil-et-Giget qui consiste à créer un sous-secteur Npx en zone naturelle protégée pour l'implantation d'un nouveau forage d'eau potable et sur la révision allégée du PLU de Roulet-Saint-Estèphe permettant l'agrandissement des zones d'activités des Chaumes et des Buffe-Ajasses et la création d'une nouvelle zone à urbaniser à vocation d'habitat à Fontaine.

Suite à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 29 septembre 2022 pour la modification n°3 du PLUi partiel, le dossier n'est pas soumis à une évaluation environnementale.

L'enquête publique se déroulera du lundi 14 novembre 2022 à 9h00 au mercredi 14 décembre 2022 à 17h00, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Monsieur Daniel BOLMONT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris 16000 Angoulême et en mairies de Voeuil-et-Giget et Roulet-Saint-Estèphe, également lieux de permanences.

Le dossier sera également consultable :

- sur le site internet de GrandAngoulême : <http://www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/urbanisme/plan-local-durbanisme-plu/enquetes-publiques-et-procedures-en-cours/>

- sur un poste informatique disponible au service planification de GrandAngoulême.

Durant toute l'enquête publique, le public pourra **consigner ses observations et propositions** dans les **registres ouverts** à cet effet au service planification de GrandAngoulême et en mairies de Voeuil-et-Giget et Roulet-Saint-Estèphe, ou les adresser :

- par écrit, **à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur** : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, enquête publique unique modification n°3 du PLUi, déclaration de projet n°1 du PLU de Voeuil-et-Giget et révision allégée n°1 du PLU de Roulet-Saint-Estèphe - 25 Boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême ;

- par courriel, **à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur**, à : plui@grandangouleme.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public, sans rendez-vous et dans le respect des gestes barrières, aux dates et heures suivantes :

Lundi 14 novembre	9h - 12h	Service planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris à Angoulême
Mercredi 30 novembre	14h - 17h	Mairie de Voeuil-et-Giget
Mercredi 14 décembre	14h - 17h	Mairie de Roulet-Saint-Estèphe

Les contributions écrites transmises par voie postale, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences du commissaire enquêteur seront consultables au service planification de GrandAngoulême et les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique sur le site internet de l'agglomération www.grandangouleme.fr

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur son site internet et en mairies de Roulet-Saint-Estèphe, de Voeuil-et-Giget et des 16 communes concernées par le PLUi, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver les procédures. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en mairies de Voeuil-et-Giget, Roulet-Saint-Estèphe et des 16 communes concernées par le PLUi et en plusieurs lieux concernés par les présentes modifications, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Hélène GERARDIN, service planification de GrandAngoulême, au 05.86.07.70.38 ou par courriel : plui@grandangouleme.fr